

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 626 fixant l'indemnité de lin de contrat de M. Auroire et accordant un passage de retour sur la métropole.

n° 626

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 juin 1950

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro  
30 juin 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le contrat, d'engagement en date du 23 juillet 1948

**Vu** la demande de congé de M. Anroire en date du 30 mai 1950.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Auroire, ingénieur géomètre, dont le contrat d'engagement du 23 juillet 1948 est arrivé à expiration aura droit, conformément à l'article 5 de ce texte, à une indemnité égale à un mois et demi de rémunération. Les frais de son voyage de retour en France sont imputables au budget de la Côte française des Somalis. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.